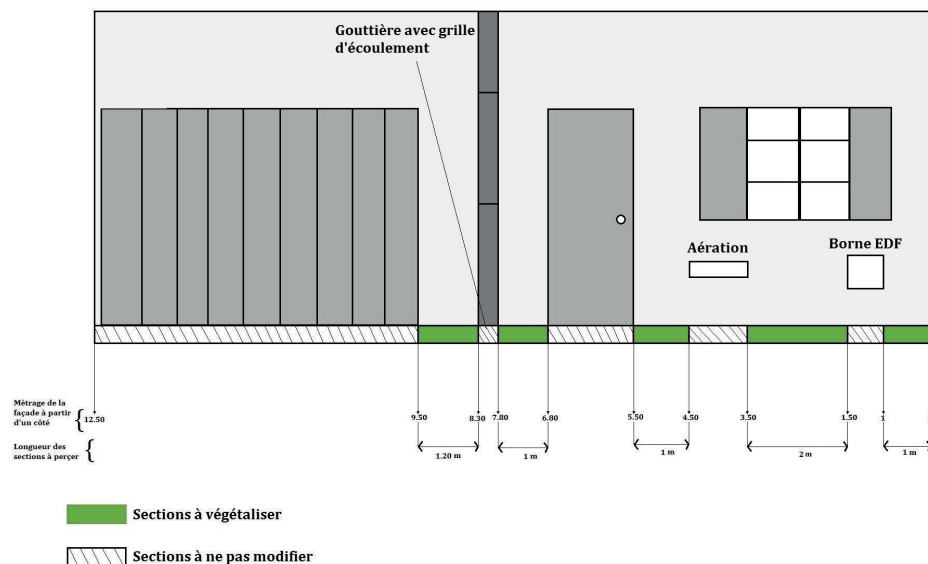


Exemple de plan dessin (une photo est également possible) pour la découpe d'un fond de trottoir



Le coût est pris en charge entièrement par la commune des Abrets en Dauphiné. Vous êtes informé de la période des travaux dans le courrier d'autorisation.

En signant ce formulaire, je m'engage à entretenir les espaces végétalisés et à respecter la charte de l'opération « Prends en de la graine » mis en place par la commune des Abrets en Dauphiné.

Date :

Signature :

Les informations contenues dans ce formulaire sont destinées à permettre le suivi administratif de la demande. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez du droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande à developpement-durable@les-abrets-en-dauphine.



Prends-en de la graine

Demande d'autorisation de végétalisation des espaces publics

Formulaire

à remplir et à transmettre au service développement durable en mairie ou par mail : developpement-durable@les-abrets-en-dauphine.fr

Votre identité

(cochez la case correspondant à votre situation)

Demande à titre personnel

Nom.....

Prénom.....

Demande au nom d'une personne morale

Association Entreprise Établissement public

Nom et prénom de la personne morale

Coordonnées du demandeur

Adresse

38490 Les Abrets en Dauphiné

Mail@.....

Téléphone.....

Adresse du projet (si identique à votre adresse, merci d'écrire «identique»)

Adresse

38490 Les Abrets en Dauphiné

Votre projet de végétalisation

Votre plan

Descriptif de votre projet (cochez la case correspondant à votre situation)

vous êtes propriétaire locataire.
vous résidez un logement collectif une maison individuelle

* Si vous êtes locataire, il faut joindre une attestation écrite du propriétaire avec son accord pour la végétalisation de la façade.

* S'agissant d'une copropriété, ce projet doit être approuvé par l'ensemble des copropriétaires. Il est nécessaire de lui adresser une copie du compte-rendu de l'assemblée générale faisant état de la décision approuvée pour la végétalisation de la façade.

Nombre et type de végétalisation

..... pieds de murs pieds d'arbres
..... jardinières autres :

Végétalisation proposée

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le(s) plan(s)

Merci de fournir ci-contre un plan de votre projet

Référer vous à l'exemple fourni au dos

Joindre obligatoirement un plan du pied de mur à percer, un plan de localisation du/des pieds d'arbres ou de l'espace à végétaliser.

Il se peut que les travaux soient réalisés en votre absence, d'où l'importance d'un plan précis.

Indiquer obligatoirement :

- La longueur de chaque partie à percer
 - Un métrage à partir du côté gauche ou droit de la façade
- la longueur totale que vous souhaitez percer : dans l'exemple au dos les parties vertes soit 5,80 m linéaires (= chiffre à reporter dans le courrier de demande d'autorisation)